



Assemblée générale mixte du 30 avril 2025 - Modalités de mise à disposition ou de consultation des documents préparatoires

Les actionnaires de la Société sont invités à participer à l'assemblée générale mixte qui se tiendra le mercredi 30 avril 2025 à 14 h 30 au Palais des Congrès – Amphithéâtre Bleu - 2, place de la Porte Maillot – 75017 Paris.

L'avis de réunion, comportant l'ordre du jour et les projets de résolutions ainsi que les conditions et modalités de participation et de vote à l'assemblée, a été mis en ligne sur le site du Bulletin des Annonces Légales Obligatoires « BALO » (www.journal-officiel.gouv.fr/balo) le vendredi 14 mars 2024, bulletin n° 32.

L'avis de convocation a été publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires « BALO » (www.journal-officiel.gouv.fr/balo) (www.journal-officiel.gouv.fr/balo) ce jour, mercredi 9 avril 2025.

Les documents préparatoires à cette assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables.

Pour les actionnaires au nominatif, vous recevrez directement votre convocation à l'assemblée générale, par courrier ou par e-mail selon votre choix. Pour toute demande de documents complémentaires, vous devrez compléter le formulaire de demande d'envoi de documents figurant à la page 76 de la brochure de convocation et le renvoyer à Uptevia, Assemblées Générales – 90-110 esplanade du Général de Gaulle – 92931 Paris La Défense CEDEX, au plus tard le samedi 26 avril 2025.

Pour les actionnaires au porteur, vous devrez vous adresser à votre intermédiaire financier.

Conformément à l'article R. 22-10-23 du Code de commerce, les documents d'information préparatoires à cette assemblée sont disponibles sur le site internet de la Société : <https://www.sanofi.com/fr/investisseurs/resultats-et-evenements/assemblees-generales/annual-general-meeting-2025>.

Nous vous invitons à consulter régulièrement la rubrique « Assemblées générales » de notre site internet qui sera actualisée des éventuelles évolutions de modalités de participation à l'assemblée.

* * *